



Mes droits en cas de divorce

Par **yasmine**, le **05/03/2010** à **22:18**

Bonjour,

voilà, je suis d'origine algérienne je me suis mariée en Algérie le mariage a été transcrit en France mon mari est français, nous divorçons à cause de violences conjugales je me fais battre, et c'est lui qui demande le divorce sachant que je n'ai pas fait de certificat donc je n'ai pas de preuve j'aimerais savoir quelles sont mes droits et quelles sont les procédures que je devrais faire. et à ce que je suis obligée de divorcer même si j'en est pas envie.
merci à l'avance pour votre aide et vos réponses.